



## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conférence téléphonique  
avec les organisations  
syndicales du ministère de la  
culture – 20 MARS 2020

**Objet de la réunion :** COVID 19 : organisation du ministère et modalités du dialogue social pendant la crise sanitaire avec l'intersyndicale.

### **Participants / Organisations syndicales :**

- **CGT culture : Valérie RENAULT, Jean-Paul LEONARDUZZI, Franck GUILLAUMET, Chloé GRIMAUX**
- **CFDT culture : Philippe MOREL, Alexis FRITCHE**
- **Sud-Culture Solidaires : Tahar BENREDJEB**
- **SNAC FSU : Frédéric MAGUET, Benoit ODE**
- **UNSA-CFTC**

### **Introduction / Marie Villette**

Marie Villette tient à souligner la mobilisation exceptionnelle des agents publics pour assurer la continuité des services publics, mobilisation reconnue par les Français.

La culture a été citée par le Président de la République, dans son allocution du 16 mars, au titre des services publics essentiels.

Le ministère de la culture s'est lui aussi fortement mobilisé, notamment dans le cadre de «#culturecheznous», qui rassemble les initiatives prises par les services et établissements du ministère (forte mobilisation des équipes pour la mise en ligne des ressources photo, audio, vidéo ; activités d'éveil pour les enfants ; ressources éducatives pour les parents), sous l'impulsion de Noël Corbin, en lien avec la DICOM, le SCPCI et la SDSI .

Le dialogue social en temps de crise est essentiel, en ce qu'il participe au maintien du lien social entre les agents.

Les organisations syndicales peuvent jouer un rôle d'alerte pendant la période et porter à la connaissance du SRH certaines situations.

Il est important d'améliorer la coordination des pratiques au niveau du ministère et de ses établissements publics, de « faire ministère » dans le domaine de la GRH.

De très nombreuses questions RH se posent face à une situation inédite. Certaines d'entre elles présentent un caractère d'urgence (agents contractuels en fin de période d'engagement par exemple). D'autres pourront être traitées dans un second temps, une priorisation s'avère nécessaire. Dans certains cas, les questions sur les sujets les plus structurants nécessitent une position interministérielle harmonisée au niveau de l'Etat-employeur. Il s'agit de la meilleure façon de garantir l'équité de traitement entre tous les agents du ministère, et au-delà tous les agents publics.

#### **Marie Villette rappelle que deux CHSCT se sont tenus sur le sujet COVID-19**

Un premier CHSCT ministériel extraordinaire dédié s'est tenu le 11 février.

Dès l'annonce le samedi 29 février, à la suite d'un conseil des ministres exceptionnel, du passage en stade 2 de l'épidémie, la secrétaire générale a décidé l'organisation d'une nouvelle réunion extraordinaire du CHSCT-M. Convoquée dès le dimanche 1er mars, celle-ci s'est tenue le lundi 2 mars. Le compte-rendu synthétique de cette réunion a été diffusé dès le 3 mars au réseau RH ministériel.

L'engagement a été pris le 2 mars de réunir les CHSCT de toutes les structures dans les meilleurs délais afin que des échanges aient lieu localement sur la gestion de l'épidémie. Un rappel sur la

nécessité de relayer les consignes diffusées par le SHFDS auprès des CHSCT et des agents a été effectué à cette occasion.

L'administration a veillé à la transparence de l'information diffusée aux organisations syndicales.

Les informations du SHFDS ont été relayées en temps réel aux membres du CHSCT-M.

Les consignes et mémos diffusés aux autorités d'emploi sont adressées en parallèle aux organisations syndicales (exemple : message transmis le 18 mars sur les modalités d'organisation du travail en stade 3).

#### **S'agissant des modalités d'exercice du droit syndical en période de crise :**

Mercredi 18 mars : chaque organisation syndicale s'est vue dotée d'un dispositif de télé-réunion, permettant de continuer l'exercice syndical et des réunions en respect des consignes sanitaires.

L'engagement a été pris le 19 mars, à la suite d'une demande de l'intersyndicale, de tenir une réunion hebdomadaire pour évoquer de manière régulière la situation au sein du ministère.

### **Interventions des organisations syndicales**

Les interventions des syndicats portent sur 5 sujets principaux :

- **Le plan de continuité des activités et les modalités d'exercice des missions essentielles**

Bien que le travail était très souvent engagé, les PCA ont été finalisés dans l'urgence et n'ont pas fait l'objet d'échanges suffisants avec les équipes concernées.

Une confusion a pu être opérée entre fonctions essentielles et fonctions en présentiel, avec des difficultés à prioriser les fonctions ayant réellement un caractère essentiel.

Des difficultés importantes sont signalées pour assurer les fonctions essentielles en télétravail en raison du manque de moyens : manque d'ordinateurs, de clés VPN, dématérialisation insuffisante de certaines procédures, notamment les applications patrimoniales.

- **La lutte contre la précarité et les sujets RH**

Les organisations syndicales insistent de manière unanime sur la nécessité de prolonger les contrats en cours et d'honorer les contrats signés, notamment pour pallier les absences dues à l'épidémie et préparer la reprise de l'activité.

S'agissant des modalités de mise en chômage partiel dans les EPIC, ils demandent la prise en charge par l'employeur du complément de rémunération.

Des questions relatives à l'articulation ASA / travail à distance / congés sont posées, dans le cadre du projet de loi d'urgence. La question des congés et RTT pendant la période est également à clarifier.

Des dispositifs d'action sociale doivent pouvoir être maintenus, notamment pour les situations d'urgence.

- **Les délais réglementaires**

Les syndicats demandent si des dispositions seront prévues pour proroger les délais, notamment dans le cadre des dispositions « silence vaut acceptation », comme c'est le cas en matière patrimoniale.

- **Le retour d'expérience et l'après crise**

Les syndicats soulignent l'importance du retour d'expérience sur les PCA et l'anticipation de l'après-crise.

A ce titre, il semble nécessaire d'établir une cartographie unifiée de ces PCA et des missions essentielles associées.

La crise que nous traversons doit nourrir la réflexion sur la future organisation du ministère, dans le cadre du PTM, comme en témoigne l'expérience positive et réactive « #culturecheznous ».

Des risques de tensions sur le calendrier à la reprise existent notamment pour les UDAP et les services d'archéologie.

**Enfin l'ensemble des organisations syndicales insistent sur l'importance du maintien du dialogue social à tous les niveaux du ministère et dans toutes ses composantes, et sur la garantie d'une bienveillance indispensable en cette période difficile.**

## Réponses de l'administration

### **Le plan de continuité des activités et les modalités d'exercice des missions essentielles**

Marie Villette précise que très rapidement, l'administration a prôné le travail à distance pour l'ensemble des personnels, sauf pour ceux mobilisés sur des missions essentielles non réalisables à distance, qui sont de fait très circonscrites.

Dominique Buffin fait le point sur la délivrance des outils de télétravail et sur les moyens débloqués en urgence. Elle rappelle qu'une mission essentielle est une mission qui doit perdurer absolument. Les missions essentielles peuvent nécessiter une présence physique sur un site, ou se faire à distance.

Il a été procédé à des distributions physiques de plusieurs dizaines d'ordinateurs et de clés RSA (clés qui permettent l'accès à des ressources ministérielles partagées à distance depuis un ordinateur de l'administration) en administration centrale, qui vont se poursuivre la semaine prochaine. La problématique de certaines DRAC est bien identifiée : plusieurs d'entre elles ont sollicité des clés RSA (elles disposent déjà des ordinateurs), les distributions auront lieu dès réception des clés en question.

Elle précise la non communicabilité du plan de continuité d'activités, pour des raisons de sécurité. Toutefois, les éléments concernant les conditions dans lesquelles les missions essentielles peuvent être remplies par les agents sont de nature à être communiquées aux représentants du personnel. La variété des sites du ministère rend cependant difficile la transposition des solutions élaborées d'un site à l'autre.

Le SHFDS va prévoir une séance d'information destinée aux OS, lorsque la situation sera revenue à la normale, afin de faire un point sur la méthodologie d'élaboration d'un PCA, et sur les éléments qui peuvent utilement être communiqués aux représentants du personnel.

La crise actuelle fera l'objet d'un retour d'expérience. Une mise à jour des DUERP pourra être envisagée.

### **Les sujets RH**

Marie Villette précise qu'il convient sur ces sujets RH d'avoir une posture interministérielle et c'est pourquoi le ministère a sollicité la DGAFP sur certains sujets RH qui ont été bien identifiés grâce notamment aux remontées des différentes structures du ministère (DRAC, SCN, EP, opérateurs...) avec lesquelles l'administration centrale est en relation quotidienne.

Plusieurs sujets ont ainsi été signalés à la DGAFP, dans la perspective d'une réunion des DRH des administrations de l'Etat, présidée par Olivier Dussopt, le 23 mars. C'est le cas de la situation des agents contractuels en fin de contrat et des questions relatives aux congés.

Caroline Gardette rappelle que l'autorisation spéciale d'absence est bien rémunérée, l'agent n'est pas placé en congé sans traitement.

Un retour sera fait aux organisations syndicales dès que les orientations interministérielles auront été clarifiées.

Sur les modalités d'organisation du télétravail : les règles de bonnes pratiques ont été diffusées aux encadrants, qui sont appelés à la bienveillance en la matière. Les collectifs de travail doivent être préservés et la prise en compte des agents isolés est essentielle dans cette période.

### **Délais réglementaires**

La problématique a été identifiée très rapidement au niveau des DRAC. Grâce à la remontée du ministère, l'ordonnance prise sur le fondement des habilitations prévues dans le projet de loi d'urgence, et un décret d'application, permettront de suspendre les délais.

### **Impact de la crise sur l'organisation du ministère, sur la poursuite du PTM**

La crise sanitaire actuelle démontre qu'il est nécessaire d'accompagner l'ensemble des structures du ministère, s'agissant notamment des modalités de mise en œuvre du dialogue social, ou de la déclinaison de politiques RH comme le télétravail.

Marie Villette confirme l'importance du maintien d'un dialogue social à distance régulier pendant la période, et un message sera adressé aux différentes structures du ministère en ce sens.

### **Organisation des prochaines réunions**

Les dates et horaires des réunions seront communiquées à l'avance, afin que les participants puissent les préparer dans des conditions optimales.

